



**Arnaud Servole**  
Directeur général  
France

### **Arnaud Servole**

**"La notion de propriété intellectuelle n'est pas vraiment connue et reconnue"**

**Spécialisée dans la récupération de données et la recherche de preuves en fraude informatique, la société norvégienne Ibas a récemment interrogé 400 professionnels : carnets d'adresses, propositions commerciales et bases de données clients sont dans le collimateur.**

31/03/2004

**JDN Solutions. Selon votre étude, 69.6% des professionnels ont commis lors de leur départ un vol de propriété intellectuelle auprès de l'entreprise qui les employait. Quel est votre commentaire ?**

**Arnaud Servole.** La notion de propriété intellectuelle n'est pas vraiment connue et reconnue. Un peu comme dans la photographie où la notion d'auteur est difficilement valorisable.

Les personnes qui partent avec le fichier clients de leur société vous diront que, de toutes les façons, les entreprises sont dans l'annuaire ! La seule différence, c'est que le fichier en question contient des contacts extrêmement ciblés. En France, les entreprises ne sont pas sensibilisées à cela.

***D'un autre côté, vous ne pouvez pas empêcher quelqu'un d'avoir un réseau, c'est ce qui fait notamment la valeur de certaines fonctions.***

Effectivement, si quelqu'un fait partie d'une association, d'un syndicat professionnel, il possède de nombreux contacts et la frontière est ténue...

L'argument le plus couramment cité pour justifier un vol de propriété intellectuelle est que la personne a elle-même créé les documents ou fichiers volés et qu'elle estime que ces pièces lui appartiennent en partie. Il faut faire passer le message aux salariés que tous ces documents sont une valeur appartenant à l'entreprise, ils doivent donc y rester.

***La méthode la plus couramment employée est l'envoi de copies électroniques de documents sur un compte de messagerie électronique personnel. Quid du filtrage ?***

Vous pouvez effectivement filtrer les contenus et contrôler les accès Web, mais vous devez pour cela disposer d'une charte diffusée dans les règles de l'art auprès des salariés, sinon cela devient de la surveillance et de l'espionnage du personnel.

“ Pour ne pas laisser de trace, le mieux est encore de ne rien écrire sur le disque dur ! ”

Le facteur humain est selon moi le plus important. On ne peut jamais empêcher les gens de conduire une voiture à 200 kilomètres par heure, malgré la peur du gendarme et des radars. Il faut changer les comportements, la technologie ne peut pas tout gérer. Le facteur humain est essentiel, à tous les niveaux, même au niveau des présidences des grandes sociétés !

***Quels outils de dissuasion l'entreprise peut-elle mettre en oeuvre ?***

L'élément le plus dissuasif contre le vol de propriété intellectuelle reste la rédaction d'un acte légal lors de l'entretien de sortie, dans lequel l'employé(e) déclare expressément ne pas avoir emporté de copie électronique de tout document ou fichier appartenant à l'entreprise.

***Pouvez-vous nous donner un exemple de vol de propriété intellectuelle ?***

Le cas Accenture, en 2000, est un cas typique. Un *partner* part travailler chez un concurrent. Au bout de six mois, son activité marche très bien mais son ancien employeur perd des clients à un rythme soutenu.

L'investigation a consisté en une capture d'un terabyte d'information sur le serveur de sa nouvelle société. Des propositions appartenant à son ancien employeur y ont été retrouvées, preuve que cette personne n'était pas partie sans rien. Les deux sociétés sont tombées d'accord entre elles pour ne pas se poursuivre sur le terrain judiciaire mais le partner a été remercié.

### ***Est-il possible d'effacer définitivement des données d'un disque dur ?***

Avec la structure actuelle des systèmes d'exploitation, il est pratiquement impossible d'enlever totalement des informations d'un disque dur. Le système de fichiers de Microsoft Windows écrit des informations partout, dans des fichiers temporaires.

Les fonctions logicielles *format*, *fdisk* et *delete* ne font absolument pas disparaître les informations stockées dans votre ordinateur. Elles altèrent simplement la structure des données enregistrées, laissant intactes la plupart des informations.

Je suis capable, par exemple, de vous dire que la machine sur laquelle vous tapez, qui a trois ans, contient un fichier qui a été exporté sur une disquette il y a deux ans et demi, que ce fichier a vécu à l'extérieur pendant six mois et qu'il est revenu avec telles et telles données modifiées. Un conseil : la meilleure façon de ne pas laisser de trace, c'est de ne rien écrire sur un disque dur ! Ou alors d'utiliser un de nos outils, Expert Eraser, qui efface définitivement les données en allant dans les couches basses de votre disque dur.

■ Propos recueillis par [Rédaction, JDN Solutions](#)